

Réglementation et Sécurité

Repérer les spécificités de la rémunération des apprentis



La rémunération des apprentis

La rémunération des apprentis est fixée par un barème correspondant à un pourcentage du SMIC, publié par le Ministère du Travail et remis à jour très régulièrement. La rémunération est déterminée en fonction de l'âge et de la progression du jeune dans le ou les cycles de la formation.

Cependant, il existe des spécificités pour cette rémunération dans des cas particuliers. Cette action de 2h chrono permet de repérer les subtilités de cette législation et de devenir un meilleur conseiller de ses entreprises clientes.

Public visé

- Coordonnateurs.trices de dispositifs en apprentissage
- Chargés.es de Relations Entreprises
- Chargés.es de Développement Apprentissage

Prérequis

- Avoir la charge de coordination en apprentissage
- Être associé.e au développement commercial de l'apprentissage

Objectifs pédagogiques

- Consolider les connaissances générales sur la rémunération de l'apprenti
- Repérer les modifications en cas de changement d'année de formation
- Identifier les changements en cas de succession de contrats d'apprentissage
- Noter les modifications en cas de réduction ou d'allongement de la période d'apprentissage
- Identifier la majoration du niveau de prise en charge des contrats par les OPCO pour les apprentis en situation de handicap

Modalités de formation



A distance

- Les horaires de la formation sont : 9h-11h
- Lieu de la formation : En visio

Matériels pédagogiques personnels conseillés

Un ordinateur (préférentiellement celui utilisé dans le cadre de vos activités professionnelles)

Contenu détaillé de la formation

- Le cadre général de la rémunération de l'apprenti
- Les modifications en cas de réduction ou d'allongement de parcours
- Les changements en cas de succession de contrat d'apprentissage
- Le cas spécifique de l'apprentissage pour les Personnes en Situation de handicap (PSH)

Animation de la formation

L'animation de la séance alterne des apports de connaissances, des études de cas réels et des échanges réflexifs.

Formateur-trice

Nathalie Damien - Référente académique de l'apprentissage

Moyens d'évaluation mis en œuvre et suivi

La finalité de cette formation ne nécessite pas d'évaluation.

Une attestation de formation est délivrée aux participant-e-s à l'issue de la session à laquelle ils / elles ont participé.

Modalités d'inscription

Les demandes d'inscription sont à communiquer en cliquant sur le bouton "S'inscrire" qui apparaît sur cette page de présentation lorsqu'une ou plusieurs sessions sont programmées.

Une demande de validation sera automatiquement adressée à vos responsables. Après validation de leur part, vous serez informé.e par courriel de votre inscription définitive.

Tarif

Cette formation est prise en charge dans le cadre du plan de formation de la structure qui vous emploie et est financée par le [Fonds académique de mutualisation \(FAM\)](#).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations prendre contact avec le référent PSH du GIP-FCIP : contact.pfr@region-academique-paca.fr